



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoin – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

**DELIBERATION N° 2026 /129 : (Code Nomenclature /412)**

**DATE : 30 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR : Priça Mortier**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

➤ Madame la Vice-Présidente propose de procéder aux modifications suivantes :

-la modification d'un poste d'adjoint administratif à 32 heures hebdomadaires existant par un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires suite à l'augmentation de temps de travail au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service habitat

Suite à la commission des Lignes Directrices de Gestion du 12 mars 2026 :

-la modification du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'agent de maitrise à 35 heures hebdomadaires suite à la promotion interne au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service voirie.

-la modification du poste d'agent de maitrise à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'agent de maitrise principal à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service voirie.

-la modification du poste d'agent de maitrise à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'agent de maitrise principal à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service voirie.

-la modification du poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service voirie.

-la modification du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires existant par un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service marchés publics.

-la modification du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service patrimoine.

-la modification du poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service à la population.

-la modification du poste d'animateur à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service à la population.

-la modification du poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires existant par un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1<sup>er</sup> août 2026 d'un agent du service à la population.

vu le CST du 11 juin 2026 :

-la modification d'un poste d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires existant par un poste d'adjoint d'animation à 28 heures hebdomadaires suite à l'augmentation de temps de travail au 1<sup>er</sup> juillet 2026 d'un agent du service à la population

-la suppression d'un poste d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h hebdomadaires suite à l'intégration par la voie du détachement d'un agent au 1<sup>er</sup> avril 2026

-la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à 35h hebdomadaires suite au départ en retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> avril 2026.

Suite à la commission Administration Générale et Ressources Humaines du 18 juin 2026 :

-la création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1<sup>er</sup> septembre 2026 d'un agent du service développement

Le tableau des effectifs recense désormais 117 postes dont 108 postes pourvus représentant 103 ETP, 8 disponibilités et 1 poste vacant.

Par ailleurs, la collectivité compte 1 contrat de projet à temps plein, contrats de missions temporaires représentant 6.62 ETP, 15 CDD représentant 12.85 ETP.

Le tableau des effectifs à date du 1<sup>er</sup> août est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>o</sup> Classe	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 2 <sup>o</sup> Classe	35	3	2	0	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>o</sup> classe	35	5	5	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>o</sup> classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>o</sup> classe	35	2	2	0	0
Adjoint administratif	35	6	5	1	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	3	3	0	0
Agent de maîtrise	35	13	13	0	0
Agent de maîtrise	31	2	2	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Agent de maîtrise	27	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 <sup>o</sup> classe	35	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 1 <sup>o</sup> classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 <sup>o</sup> classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 <sup>o</sup> classe	14	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2 <sup>o</sup> classe	35	4	3	1	0
Adjoint technique Principal 2 <sup>o</sup> classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	12	11	1	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1 <sup>o</sup> classe	35	1	1	0	0
Animateur principal 2 <sup>o</sup> classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1 <sup>o</sup> classe	35	11	9	2	0
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>o</sup> classe	35	3	2	1	0
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>o</sup> classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>o</sup> classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>o</sup> classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	10	8	2	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	2	0	0
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	28	1	1	0	0
Adjoint d'animation	24	1	1	0	0
Adjoint d'animation	20	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b>					
Rédacteur Principal de 2 <sup>o</sup> classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

A - Le tableau des effectifs est modifié au tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2026 aux chapitres prévus à cet effet.

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Votes pour : 55**

**Votes contre : 0**

**Abstention : 0**

**Publié le 07/07/2026**

**La secrétaire de séance du 30 juin 2026  
Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de  
Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

